

MICROFINANCE ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ, LE CAS DU CRÉDIT DU SAHEL AU CAMEROUN

par Gérard Tchouassi^(*) et Honoré Tekam Oumbe^(**)

Cet article présente l'expérience d'une coopérative d'épargne et de crédit, le Crédit du Sahel, qui tente à travers quelques formules innovantes de réduire la pauvreté dans un pays, le Cameroun, où le taux de pauvreté est assez élevé. Cette structure de microfinance a mis sur pied une forme très attractive de petits crédits permettant aux bénéficiaires soit de financer une livraison ou le traitement d'une commande, soit de favoriser le renouvellement de petits matériels agricoles, soit de financer l'achat des intrants agricoles. Certaines actions s'inscrivent dans un partenariat avec l'Union européenne autour de projets de développement. Si les revenus qui en résultent permettent aux populations de rembourser le crédit contracté, ils leur offrent avant tout les moyens de se nourrir et de sortir peu à peu de la précarité et de la pauvreté ambiante.

(*) Centre A.-&-L.-Wallas, Institut des sciences de l'homme, université Lyon-2 et enseignant à l'université de Yaoundé-II, Cameroun.

(**) Enseignant à l'université de Dschang, Cameroun.

(1) Anglophones et francophones glorifient leurs « modèles » respectifs, avec ou sans épargne préalable, en même temps que les bailleurs de fonds multiplient leurs appuis financiers à ces projets qui démontrent à la fois l'intérêt du microcrédit comme instrument financier de lutte contre la pauvreté et les limites de l'universalité supposée de ces modèles de référence.

(2) Les gouvernements de plusieurs pays d'Afrique au sud du Sahara ont eu, au moins sur ce plan, la volonté de promulguer des textes réglementaires permettant de bien cerner les activités des coopératives d'épargne et de crédit jusque-là mal connues.

(3) Elle a toujours eu le courage de prendre les devants en créant des groupements (Coopec, GIC, GIE, ONG, etc.), même si à un moment donné ils étaient considérés comme évoluant dans l'informel. Le projet très réussi de la Grameen Bank, initié par l'économiste Mohammed Yunus au Bangladesh en 1975, constitue un exemple concret.

éfléchir sur les moyens et les méthodes permettant de rendre le crédit accessible aux pauvres n'est pas du tout inédit de nos jours (Adams et Pischke, 1992). En effet, au XIX^e siècle, en Europe et en Amérique du Nord, le crédit « populaire » semblait être une voie possible d'autonomisation des classes paysannes et ouvrières pauvres. Les caisses Raffeisen en Allemagne et les caisses Desjardins au Canada ont fait progressivement et au fil du temps figure de modèles⁽¹⁾ à exporter dans d'autres pays tant du Nord que du Sud.

Au lendemain des indépendances et de nos jours dans les pays d'Afrique au sud du Sahara, ce sont ces mêmes expériences qui tentent de remédier à la pauvreté et de combler le vide laissé par les banques de développement (Gentil et Fournier, 1993). Selon de nombreux auteurs, de nombreux chercheurs tant francophiles qu'anglophiles (Servet, 1998, 1999, 2001 et 2002; Guérin, 1999 et 2000; Vallat, 2000; Mayoukou, 2000; Morduch, 1999 et 2000; etc.), les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux (BIT, Banque mondiale, Union européenne, etc.), les pouvoirs publics⁽²⁾, la société civile⁽³⁾, etc., la microfinance constitue un instrument, un outil de réduction de la pauvreté. Cependant, elle doit être réservée, sans trop de conditionnalités, aux couches de population pauvres ou même aux plus pauvres n'ayant pas accès à certaines ressources. En outre, lorsque le système financier bancaire limite sa clientèle aux classes sociales aisées des grandes villes, il n'est

pratiquement possible de distribuer du crédit qu'à une partie de la population. La partie de la population la plus pauvre ne peut accéder qu'aux solutions alternatives ou qu'aux solutions « palliatives ».

Les pauvres représentent au Cameroun en 1996 plus de 50 % de la population, et 64 % vivent en milieu rural. Désormais conscients de cette situation, les pouvoirs publics (à travers des programmes précis et des dispositions légales et réglementaires) et la société civile (caisses coopératives d'épargne et de crédit, associations, ONG, tontines, etc.) ont fait de la réduction de la pauvreté l'un des axes principaux de réflexion et de mise en pratique des nouvelles orientations de politique économique dans le cadre du programme « Pays pauvres très endettés » (PPTE)⁽⁴⁾. En réalité, la perspective d'une impasse dans les pays en développement en général et la réminiscence de la crise de la dette des années 80 ont conduit les pays du G7 et les institutions de Bretton Woods à mettre sur pied en 1996 l'« Initiative en faveur des pays pauvres très endettés », dont les insuffisances nées de l'application de la version initiale ont conduit à l'adoption d'un cadre révisé en 1999. Cette initiative constitue la première tentative d'envergure visant à résoudre le problème de la dette en libérant des ressources pour investir dans la réduction de la pauvreté (Tamba, 2001).

En effet, dans la pratique, il est souvent très difficile d'établir des critères de pauvreté qui soient à la fois objectifs et reconnus par les populations et qui tiennent compte des aspects matériels, économiques, financiers et sociaux. La pauvreté ne désigne pas uniquement une insuffisance ou un nonaccès aux ressources matérielles, économiques et financières, mais également l'absence de capacités (intellectuelles, mentales et psychologiques) à bien gérer sa vie, à articuler et à agencer ses besoins et ses intérêts, à comprendre certaines situations, à poursuivre ses objectifs et à se faire entendre. Être pauvre peut encore signifier, au Cameroun, ne pas avoir de chance et de réputation, mais aussi ne pas être sérieux et honnête. Les pauvres sont les « *bons à rien* », les « *sans esprit d'entreprise* » qui « *fuiet le travail* ». Cette définition immatérielle de la pauvreté prend beaucoup plus en considération l'aspect social et l'aspect psychologique, non matériel et non financier des pauvres. C'est ce qui amène certaines couches de la population pauvres ou aisées à se regrouper ou à constituer des associations, des organisations à initiatives communes ou économiques, des tontines, etc., pour enfin se constituer un « capital social ».

L'objet de cet article est de montrer comment les pouvoirs publics, par la voie de la législation et la société civile (associations, coopératives d'épargne et de crédit, ONG, tontines, etc.), peuvent combiner leurs efforts dans la réduction de la pauvreté au Cameroun. Spécifiquement, la question de recherche qui nous préoccupe dans ce travail est de savoir comment procéder, à travers les coopératives d'épargne et de crédit, à la réduction de la pauvreté au Cameroun et particulièrement dans la partie nord du Cameroun? En d'autres termes, comment contribuer, par la mobilisation et la collecte des petites épargnes et par la distribution des petits crédits, à faire reculer la pauvreté en milieu rural⁽⁵⁾? Cette contribution s'intéresse à la microfinance en tant

(4) Le Cameroun a été élu et classé au rang des pays africains pauvres très endettés par les organismes de Bretton Woods. Dans ce cadre, il bénéficie d'un programme d'appui financier considérable dans les secteurs sociaux (santé, éducation, entretien des infrastructures) les plus frappés par la pauvreté.

(5) Précisons ici que la distribution des microcrédits n'est pas, en général, exclusive aux plus pauvres. Les bénéficiaires des crédits se comptent parfois parmi les « plus aisés ». Mais l'important est que le crédit puisse permettre de faire reculer la pauvreté.

qu'outil de développement pour montrer comment le Crédit du Sahel contribue spécifiquement, en utilisant des formules innovantes, à faire reculer la pauvreté dans la partie septentrionale du Cameroun.

Les coopératives d'épargne et de crédit comme outil de développement

Avant d'aller plus loin dans l'analyse, il est important de dire exactement ce que nous entendons par microfinance et, ensuite, de préciser le rôle des institutions nationales et internationales dans la reconnaissance de cet outil de développement.

Aperçu sur la notion de microfinance

On parle à la fois de microfinance et de microcrédit, de finance décentralisée, de finance de proximité (*proximity bank*) ou encore de finance solidaire. L'emploi du terme « micro » met directement l'accent sur l'échelle des projets financés. Par exemple, les crédits accordés sont de très faible montant⁽⁶⁾ et destinés à des projets de très petite envergure et favorisant généralement l'auto-emploi. En général, on retient trois critères pour ce type de crédit : son montant faible, sa durée très courte et ne s'adressant en priorité qu'aux exclus des systèmes financiers formels (les banques commerciales, par exemple). Le critère « faible montant » n'a de sens que par rapport à un niveau de vie. Ce qui est considéré comme un « micro-montant » en Europe peut constituer un « gros montant » en Afrique. En effet, la Banque mondiale retient pour ce critère un montant maximal de crédit d'environ 30 % du produit intérieur brut par habitant.

Le terme « microfinance » recouvre à la fois les opérations de crédit et d'épargne. Sa spécificité réside beaucoup plus dans l'octroi de crédit préalable et destiné aux pauvres ou aux exclus. C'est, en fait, ce qui explique l'usage du terme « microcrédit ». En outre, les expériences de finance de proximité ou de finance décentralisée se distinguent des systèmes bancaires classiques par une simple volonté de proximité, de rapprochement entre les clients cibles et la structure et aussi entre ces clients eux-mêmes. C'est ce qui implique nécessairement une décentralisation des opérations. La finance solidaire se justifie, car certaines expériences mettent en avant des préoccupations d'ordre éthique, de lutte contre la précarité et la pauvreté, et non pas de rentabilité financière. Certaines de ces expériences se basent sur le principe de la caution solidaire, inspiré de la Grameen Bank. La solidarité ne se situe plus entre les opérateurs et les clients, mais entre les clients eux-mêmes.

La microfinance peut être considérée comme un instrument d'intégration des pauvres au marché et au circuit économique. Elle est aussi considérée ailleurs comme un mode d'allocation de ressources rares et comme un facteur d'émancipation et de lutte contre l'exclusion de certaines franges de la population. Elle est, en plus, un facteur de dynamique collective à partir de la base, d'apprentissage de la démocratie, de la bonne gouvernance et d'émergence de la société civile.

(6) Dans les pays du Sud, les microcrédits financent les activités agricoles et commerciales génératrices de revenus. Il s'agit, en effet, des activités traditionnelles, maîtrisées par tous et ne nécessitant pas un capital très élevé. Ce capital peut se situer entre 20 000 et 120 000 francs CFA, correspondant juste au financement du fonds de roulement d'une activité génératrice de revenus. Dans les pays industriels, le montant du crédit nécessaire varie avec le niveau de revenu par tête. Il se situe entre 350 000 francs CFA dans les villages albanais et peut atteindre 2 000 000 francs CFA en France.

Rôle des institutions dans la reconnaissance de cet outil de développement

Le rôle des institutions internationales multilatérales, en particulier du Bureau international du travail et plus récemment de la Banque mondiale, doit être vivement souligné dans tout ce vaste mouvement d'expansion et de reconnaissance de la microfinance comme outil de développement. Convaincu que la stabilité et la performance des systèmes financiers affectent directement le niveau de l'emploi, de la pauvreté et de l'exclusion sociale, le Bureau international du travail a mis en place depuis 1990 une unité de recherche intitulée Finance et Solidarité (BIT, 1999).

Cependant, l'année 1995 marque un tournant décisif dans la reconnaissance de l'outil. En effet, la déclaration et le plan d'action du sommet de Copenhague appellent à la nécessité de relier les problèmes sociaux à la question de l'accès aux marchés financiers. Au même moment se crée sous l'égide de la Banque mondiale le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP), dont l'un des objectifs vise à créer plus précisément un climat favorable au développement de la microfinance. Il s'agit, en réalité, de généraliser le soutien de l'institution à des expériences concrètes de terrain, mais aussi de permettre la coordination entre les différents donateurs.

C'est ainsi qu'en 1997 le premier sommet du microcrédit, tenu à Washington, lui a donné une autre ampleur. Ce sommet, soutenu par l'Organisation des Nations unies et par plusieurs gouvernements, avait été organisé sous l'égide d'un consortium qui regroupait de multiples organismes de microfinance, des bailleurs de fonds et des fondations. En réunissant plus de deux mille organisations, ce sommet du microcrédit officialise et rend ainsi légitime cet instrument sur la scène internationale. L'objectif des promoteurs du sommet est clair. Il s'agit de se mobiliser à l'échelle internationale pour atteindre à l'horizon 2005 plus de cent millions de familles parmi les « plus pauvres ». Sur le terrain, simultanément, on assiste à l'émergence d'une floraison de dispositifs⁽⁷⁾ recouvrant des réalités très disparates, mais proposant au public des formules très attrayantes et innovantes, que ce soit au niveau des objectifs généraux et spécifiques poursuivis, de l'échelle d'intervention, de l'importance de l'épargne mobilisée et des crédits distribués, du mode d'organisation et du degré d'autogestion souhaité ou du type de promoteurs impliqués. Le terme « microfinance » renvoie tout aussi bien à des institutions financières comme la Grameen Bank ou la Bank Rakyat Indonesia, qui regroupent plus de deux millions d'emprunteurs, qu'à des réseaux mutualistes et coopératifs déjà anciens qui se mettent à élargir leur clientèle.

Si l'on s'en tient aux dispositifs qui font preuve d'un minimum de viabilité et d'envergure, les chiffres sont toutefois éloquents. En effet, parmi les neuf cents dispositifs répertoriés par la Banque mondiale en 1995 sur l'ensemble des continents (dispositifs de plus de mille clients et ayant plus de trois ans d'existence), 80 % n'existent que depuis le début des années 80. Parmi les dispositifs recensés par le Bureau international du travail en Afrique de l'Ouest⁽⁸⁾, 72 % ont été créés après 1990. En Afrique centrale, c'est dans la même mouvance de libéralisation de la vie

(7) Pour une analyse de l'état des lieux et une synthèse de ces dispositifs attrayants et innovants, voir Célestin Mayoukou (2000) et Thierry Montalieu (2002).

(8) En ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, il faut préciser que l'expansion de la microfinance a été largement facilitée par la loi Par-mec (« Programme d'appui à la réglementation des mutuelles d'épargne et de crédit »), adoptée par la plupart des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) au cours des années 1994 et 1995.

politique et économique que les Etats, à travers leurs gouvernements, ont adopté d'importants textes allant dans ce sens.

Une dynamique se trouve ainsi initiée dans presque tous les pays d'Afrique situés au sud du Sahara. En particulier, dès le début des années 90, le paysage financier camerounais se caractérise par l'émergence et le développement des sociétés coopératives d'épargne et de crédit. Des coopératives comme le Crédit du Sahel se sont implantées au Cameroun grâce surtout à la promulgation de la loi n° 92/006 du 14 août 1992 sur les sociétés coopératives (Coopec) et les groupes d'initiatives communes (GIC) et à ses divers décrets d'application et d'orientation (Tchouassi, 2001).

Aussi, pour fixer les modalités d'exercice des activités des coopératives d'épargne et de crédit, le décret n° 98/300/PM du 9 septembre 1998 du Premier ministre du Cameroun modifie et complète les dispositions antérieures. Toute coopérative d'épargne et de crédit inscrite au service du registre du ministère de l'Agriculture ne peut avoir des activités dans le domaine de l'épargne ou du crédit que si elle est agréée sur décision de l'autorité monétaire, après avis conforme de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac). La Commission bancaire arrête, selon ses règles de fonctionnement propres, après concertation avec le ministre chargé de la Monnaie et du Crédit et avis de la profession bancaire, les normes prudentielles financières et comptables spécifiques applicables aux coopératives d'épargne et de crédit. Ces normes de gestion sont notamment le capital, la liquidité, les risques, la solvabilité et le montant des créances douteuses (Tchouassi, 2001). Le ministère chargé de la Monnaie et du Crédit, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, fixe par arrêté le capital minimum requis à l'agrément d'une coopérative d'épargne et de crédit, en fonction de sa catégorie. Les fonds propres d'un établissement de crédit constituent un élément essentiel de sa solvabilité. Ils sont considérés comme la dernière ligne de défense en cas de difficultés dues à des pertes qui n'ont pu être résorbées par les bénéfices courants ou les provisions. Ils constituent à ce titre le gage ultime des créanciers. Le Crédit du Sahel, tout en réunissant les conditions d'ouverture et de fonctionnement des coopératives, développe dans la partie septentrionale du Cameroun des stratégies pouvant favoriser la réduction de la pauvreté.

Crédit du Sahel et stratégies spécifiques de réduction de la pauvreté

Dans un contexte caractérisé par la pauvreté, l'entrepreneuriat coopératif s'est développé dans la partie septentrionale du Cameroun tout en mettant en place des stratégies innovantes et spécifiques de réduction de l'exclusion.

Contexte de l'entrepreneuriat coopératif dans le Septentrion

La carte de l'indice de pauvreté par provinces au Cameroun indique que les provinces de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord sont les plus frappées par la pauvreté, qui touche plus de 50 % de la population du Septentrion⁽⁹⁾. Le Crédit du Sahel, coopérative d'épargne et de crédit, tente

(9) Le Septentrion regroupe les provinces de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord.

à sa manière et à travers des mécanismes très spécifiques et innovateurs de répondre au défi qui est de faire reculer la pauvreté dans cette zone en particulier et au Cameroun en général.

En effet, l'entrepreneuriat coopératif s'est fortement développé au Cameroun dès les années 90, au moment où un important programme de restructuration bancaire mis en place par les autorités monétaires et les partenaires financiers étrangers a contribué à exclure des milliers de petits épargnants (petits commerçants, agriculteurs, *bayam sellam*⁽¹⁰⁾, etc.) du circuit bancaire formel. L'accès aux petits crédits ou microcrédits distribués par le Crédit du Sahel est une expérience originale et innovante qui tente de combler les lacunes et les vides laissés par le circuit financier formel et essaie ainsi de promouvoir l'épargne et le crédit rural dans cette partie du pays très enclavée du point de vue des infrastructures financières et bancaires.

Le crédit du Sahel⁽¹¹⁾, dont le capital initial se chiffrait à près de 19,6 millions de francs CFA, est aujourd'hui la plus importante institution de microfinance, solidement implantée dans les trois provinces septentrionales du Cameroun. Son capital a évolué pour atteindre en juin 2002 le montant de 300 millions de francs CFA dont 250 sont entièrement libérés. Initialement implanté à Maroua (siège social), dans le département du Diamaré, dans la province de l'Extrême-Nord, le Crédit du Sahel se développe en créant des agences dans d'autres villes du Septentrion. Cette coopérative⁽¹²⁾ compte à ce jour plus de cinq cent cinquante membres sociétaires dont 20 % sont des élites et le reste des groupements d'agriculteurs, d'éleveurs, des petits commerçants, des artisans et petits entrepreneurs, des petits salariés des secteurs public et privé, etc. Elle a procédé à l'ouverture de cinq agences, déjà opérationnelles (Garoua, Maroua, Kousseri, Kaélé, Yagoua). Elle compte ouvrir dans les prochains mois des agences d'appui à Douala et à Yaoundé afin de se rapprocher des bailleurs de fonds et de faciliter le mouvement de fonds des commerçants entre la partie nord du pays et la partie sud.

Dans ses livres, elle dispose d'environ 700 millions de francs CFA⁽¹³⁾ d'épargne collectée⁽¹⁴⁾. Les comptes d'épargne ouverts dans les livres du Crédit du Sahel sont rémunérés au taux unique de 6,5 % l'an. Les bons de caisse sont rémunérés au taux annuel de 9 %. La collecte et la mobilisation de l'épargne se sont faites principalement, au début, auprès des élites originaires de la région du grand Nord qui se sont installées dans les autres villes du Cameroun (Bafoussam, Bertoua, Douala, Nkongsamba, Yaoundé, etc.) comme hauts fonctionnaires ou exerçant des activités libérales : commerçants, avocats, etc., avant de se faire auprès des paysans qui se sont regroupés en organisations paysannes⁽¹⁵⁾. La mobilisation de l'épargne des élites, sa collecte et la distribution des petits crédits aux populations pauvres représentent leur contribution au développement du Septentrion. Les petits commerçants, les petits agriculteurs, les petits éleveurs, les *bayam sellam*, etc., les plus sollicités dans cette expérience innovante, pour leur apport financier, fût-il très bas, modeste et précaire, au financement de leurs propres activités, bénéficient ainsi du soutien financier et de l'assistance financière⁽¹⁶⁾ de l'élite à travers la coopérative mise en place.

(10) Nom donné aux petites commerçantes revendeuses ambulantes et à la sauvette que l'on rencontre sur les places du marché au Cameroun.

(11) Le Crédit du Sahel a été enregistré au ministère de l'Agriculture le 7 février 1997 sous le numéro EN/CO/28/97/0956 et a effectivement commencé ses activités le 13 décembre 1997. Son siège se trouve à Maroua, dans la province de l'Extrême-Nord. Il a été reconnu par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Obac) le 10 janvier 2001.

(12) Cette coopérative est administrée par un conseil d'administration présidé par un président élu par les membres du conseil. Il ne peut être démis de ses fonctions que lors d'un conseil d'administration ordinaire ou extraordinaire. Les membres du conseil d'administration sont les élites (intellectuels, hauts fonctionnaires, hauts cadres, hommes d'affaires et politiques, etc.) originaires du Septentrion qui ont fait germer l'idée de coopérative ou qui ont adhéré par la suite. Les bénéficiaires du microcrédit ne sont pas nécessairement sociétaires. Sa gestion quotidienne est assurée par une équipe de dirigeants camerounais dont un directeur général, ancien banquier, et le commissariat aux comptes est tenu par un cabinet d'expertise comptable.

(13) 1 € = 655,9570 FCFA.

(14) Ce montant d'épargne a évolué pour atteindre au 30 juin 2002 la somme de 1,2 milliard de francs CFA.

(15) On compte à ce jour près de deux cents groupements paysans regroupés sous la forme juridique de groupes d'initiative commune selon la loi de 1992.

(16) En matière d'assistance, aujourd'hui, on doit noter qu'il y a toujours une forme d'asymétrie entre celui qui donne et celui qui reçoit. On se rend immédiatement compte que la règle du don contre don n'est plus respectée.

Des mécanismes financiers innovateurs et spécifiques en matière de réduction de la pauvreté

(17) En général, pour cette coopérative, on retrouve des bénéficiaires de microcrédits, le plus souvent regroupés en groupes, qui sont des sociétaires et des bénéficiaires qui ne sont pas des sociétaires.

(18) Au 30 juin 2002, le montant total de crédit s'élève à près de 1,05 milliard de francs CFA. Nous avons, dans cette partie, donné le taux de remboursement des crédits sur trois années récentes. Tous les chiffres contenus dans ce texte nous ont été communiqués par le directeur général du Crédit du Sahel à la veille du quinzième conseil d'administration, qui s'est tenu à Yaoundé.

(19) En ce qui concerne le compte d'exploitation du Crédit du Sahel, il y a eu une perte de près de 2,7 millions de francs CFA la première année ; la deuxième année, le compte s'est équilibré ; il y a eu un excédent de 8 millions la troisième année, et cet excédent est passé à 50 millions la quatrième année. En termes de subvention, c'est seulement depuis six mois que la coopérative a commencé à signer des conventions avec la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, l'ACDI, l'Union européenne, l'ambassade de France, etc.

(20) Ce montant moyen de crédit ne concerne pas seulement la clientèle paysanne. C'est en réalité une moyenne qui concerne tous les bénéficiaires de microcrédits, qu'ils soient des secteurs primaire ou tertiaire, des sociétaires ou non de la coopérative.

La population bénéficiaire⁽¹⁷⁾ des petits et microcrédits est constituée des 95 % de la population du Septentrion aux revenus très bas, très modestes ou précaires. Au départ, le Crédit du Sahel appliquait un taux débiteur unique de 2 % par mois. Mais depuis plus d'un an la coopérative pratique trois taux débiteurs discriminatoires dont 1,25 % par mois pour les membres, 1,5 % par mois pour les agriculteurs et les éleveurs et 2 % pour les autres. Au cours des deux dernières années budgétaires, le volume cumulé de crédit se chiffrait autour de 250 millions de francs CFA en 1998-1999 pour atteindre 500 millions de francs CFA au cours de l'exercice fiscal 1999-2000⁽¹⁸⁾. Le taux de remboursement du crédit au cours des premières années était de 100 %. Les années suivantes, nous notons que ce taux de remboursement est de 100 % en milieu rural et de 95 % en milieu urbain, ce qui pose le problème du suivi et de l'encadrement des emprunteurs tant à la campagne qu'en ville⁽¹⁹⁾.

La politique de distribution de petits ou de microcrédits est orientée vers presque tous les secteurs économiques. Pour le secteur primaire, 40 % des financements du Crédit du Sahel sont consacrés aux exploitations agricoles. L'élevage et la pêche absorbent seulement 10 % du montant total des crédits alloués. La coopérative encadre plus de 4 000 petits agriculteurs regroupés en groupe d'initiative commune et le montant moyen de crédit⁽²⁰⁾ par bénéficiaire est de 80 000 francs CFA. Le Crédit du Sahel les aide ainsi à s'approvisionner et à se procurer des intrants agricoles (semences sélectionnées, engrais chimiques de qualité, pesticides, etc.), à acheter les animaux et les outils de labour (boeufs de labour, charrues, charrettes, etc.) et à acheter les petits équipements (motopompes, motocyclettes, etc.). Le remboursement de ces crédits est échelonné sur de courtes durées, qui varient selon le type de crédits : six mois pour les crédits de stockage, douze mois pour les crédits d'achat d'intrants agricoles et vingt-quatre mois pour les crédits d'achat d'animaux et de petits équipements. Les conditions et l'échéancier de remboursement sont assez souples et très simplifiés.

Le secteur secondaire n'est pas beaucoup représenté dans cette coopérative ; on trouve quelques femmes qui produisent des boissons alcoolisées ou non à base de mil, de maïs, de citron, etc., des artisans cordonniers (utilisant les peaux d'animaux) et tisserands (utilisant du coton pour la filature). Ils produisent, en général, à très faible échelle. Mais le secteur tertiaire occupe une place de choix dans le volume de crédit distribué. Le petit commerce, les très petites et les microentreprises de services, de bâtiments et travaux publics, les artisans tâcherons représentent plus de 20 % du volume des financements du Crédit du Sahel.

Le Crédit du Sahel innove par le soutien qu'il apporte aux petits et microentrepreneurs de productions agricoles, de services et aux artisans tâcherons locaux en bâtiment et travaux publics. Les artisans tâcherons locaux contribuent à la construction et à la réalisation d'ouvrages multiples (entretien des routes et des pistes de collecte des produits agricoles) dans le cadre des projets mis en place par l'Union européenne dans la partie septentrionale

du Cameroun – par exemple le projet de développement du bassin de la Bénoué et le projet de développement des monts Mandara, déjà opérationnels dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun. La formule de partenariat mise en place entre l'Union européenne et le Crédit du Sahel est la suivante: d'une part, le Crédit du Sahel préfinance, moyennant des frais, des marchés engagés par les très petites et les microentreprises installées dans cette zone, et ce sur présentation de documents justificatifs (lettres commandes, etc.) ; d'autre part, le Crédit du Sahel se fait rembourser directement auprès des caisses de l'Union européenne. Ce mécanisme permet d'éviter le non-remboursement des crédits alloués et de récupérer les fonds engagés dans le financement des activités initiées localement. Cela favorise ainsi la participation accrue des populations pauvres elles-mêmes aux projets de développement, au développement de nouvelles activités génératrices d'emplois et de revenus et à la sortie du « piège de la pauvreté ».

Spécifiquement, la lutte contre la pauvreté constitue l'une des principales préoccupations du Crédit du Sahel, dans la mesure où il cible sa politique de distribution de petits et de microcrédits sur les populations défavorisées à revenus très faibles, très modestes et précaires. De même, cette coopérative d'épargne et de crédit, en dehors de ses activités financières, mène des activités de conseil et d'encadrement des petits agriculteurs, des petits éleveurs et des groupements coopératifs. Les actions et les mécanismes de lutte contre la pauvreté engagés par le Crédit du Sahel sont nombreuses. Ces actions concernent toutes les couches de la population urbaine ou rurale ayant des potentialités et des opportunités nombreuses pouvant contribuer à faire reculer la pauvreté dans le Septentrion.

Qu'avons-nous observé pendant nos multiples descentes sur le terrain, par exemple dans les zones rizicoles du Mayo et du Logone et Chari, où cette coopérative encadre à ce jour plus de cinq cents riziculteurs? Nous avons constaté que, sans engrais, le riziculteur produit dix à quinze sacs de 80 kilogrammes de paddy par parcelle. Lorsqu'on lui procure quatre sacs d'engrais, sa production en riz par parcelle cultivée triple. Pour atteindre cette production et réaliser ainsi une bonne récolte (le passage de dix à quarante sacs de paddy), le riziculteur n'a besoin que de 60 000 francs CFA pour acheter les quatre sacs d'engrais chimiques nécessaires à l'augmentation de la rentabilité des parcelles cultivées. Il parvient ainsi à rembourser son crédit auprès de la coopérative avec six à huit sacs de paddy et le reste des trente-deux sacs lui revient. Cela procure au riziculteur, après commercialisation, un revenu consistant qui lui permet de subvenir aux besoins essentiels de sa famille. Le même mécanisme a permis aussi aux producteurs d'arachides et de mil de tripler leur production.

Conclusion

Le Crédit du Sahel constitue un exemple concret d'appui et de participation à la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, le rôle du Crédit du Sahel comme intermédiaire financier aux côtés de l'Union européenne, outre un

contrôle de la consommation des crédits alloués par les pays de l'Union, favorise la mise en pratique et le suivi des projets de développement : la construction des routes et des pistes rurales contribue au désenclavement des villages et permet aux agriculteurs de transporter et d'écouler leur production vers des centres commerciaux et de distribution. Tout cela constitue ainsi un vecteur stratégique de lutte contre la pauvreté.

Pour améliorer les conditions de vie des habitants ou, en un mot, pour augmenter le revenu des habitants exerçant de petites activités génératrices de richesses (petite agriculture, petit élevage, petit commerce, etc.) dans la partie septentrionale du Cameroun, le Crédit du Sahel, solidement implanté dans les trois grandes villes de la région, a mis sur pied une forme très attractive de petits crédits permettant aux bénéficiaires soit de financer une livraison ou le traitement d'une commande, soit de favoriser le renouvellement de petits matériels agricoles, soit de financer l'achat des intrants agricoles. Les revenus provenant de tous ces financements permettraient aux populations du Septentrion de sortir peu à peu de la précarité et de faire reculer la pauvreté ambiante. ●

Bibliographie

Adams Dale W. et Pischke John D. (1992), « Microentreprise credit programs: déjà vu », *World Development*, vol. 20, n° 10, pp. 1463-1470.

BIT (1999), « International labour standards and finance: a review », working paper, n° 20, International Labour Organisation, 13 p.

Gentil Dominique et Fournier Yves (1993), *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers? Epargne et crédit en Afrique*, Syros, 271 p.

Guérin Isabelle (1999), « Le dilemme viabilité-proximité en microfinance : partenariat et confiance », *Savings and Development*, n° 2-1999-XXIII, pp. 147-169.

Guérin Isabelle (2000), « Finance solidaire en France : coupler intermédiation financière et intermédiation sociale », *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 277, pp. 79-93.

Mayoukou Célestin (2000), « La microfinance en Afrique centrale : état des lieux et perspectives de développement », *Revue TFD*, n° 59-60, pp. 26-33.

Montalieu Thierry (2002), « Les institutions de microcrédit : entre promesses et doutes, quelques pratiques bancaires pour quels effets? », document de recherche, laboratoire d'économie d'Orléans, 22 p.

Morduch J. (1999), « The microfinance promise »,

Journal of economic literature, vol. 37, pp. 1569-1614.

Morduch J. (2000), « The microfinance schism », *World Development*, vol. 28, n° 4, pp. 617-629.

Servet Jean-Michel et Vallat David (1998) [sd], *Rapport exclusion et liens financiers 1997*, AEF-Montchrestien, Paris, 287 p.

Servet Jean-Michel (1999) (sd), *Rapport exclusion et liens financiers 1999-2000*, Economica, Paris, 434 p.

Servet Jean-Michel et Vallat David (2001) [sd], *Exclusion et liens financiers, rapport du Centre Walras, 2001*, Economica, Paris, 437 p.

Servet Jean-Michel et Guérin Isabelle [sd] (2002), *Exclusion et liens financiers, rapport du Centre Walras, 2001*, Economica, Paris, 528 p.

Tamba Isaac [sd] (2001), *Cameroun: enjeux et défis de l'Initiative PPTE*, Presses universitaires d'Afrique, Yaoundé, 210 p.

Tchouassi Gérard (2001), « Les produits financiers et les comptes clients dans les caisses coopératives d'épargne et de crédit au Cameroun », in Servet Jean-Michel et Vallat David, *Exclusion et liens financiers, rapport du Centre Walras, 2001*, Economica, pp. 342-347.

Vallat David (2000), « Quel avenir pour les banques de l'économie sociale? », *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 277, pp. 94-100.